

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Jean-François Cachin – 15_INT_362 – "Interpellation François Brélaz – Mettons fin à la discrimination des hygiénistes dentaires vaudois-e-s !"

1 RAPPEL DE LA QUESTION

Le 2 septembre 2015, le Conseil d'Etat a adopté la réponse à l'interpellation de notre ancien collègue François Brélaz.

Au dernier alinéa de cette réponse, il est précisé :

" Un avant-projet de révision de la loi sur la santé publique, portant notamment sur l'autorisation, pour les hygiénistes dentaires de pratiquer l'anesthésie locale sous certaines conditions sera mise en consultation, en principe d'ici fin 2015. "

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire l'état d'avancement des travaux de révision de la loi sur la santé publique touchant notamment les hygiénistes dentaires ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

(Signé) Jean-François Cachin

2 RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Dans sa réponse à l'interpellation de Monsieur François Brélaz, adoptée par le Conseil d'Etat le 2 septembre 2015, celui-ci avait annoncé qu'un avant-projet de révision partielle de la loi sur la santé publique (LSP) allait être mis en consultation "en principe d'ici fin 2015".

Cet avant-projet prévoit notamment des adaptations de la LSP requises par le droit fédéral ou la jurisprudence cantonale, la révision d'un certain nombre de dispositions relatives aux professionnels de la santé, dont la révision de la disposition concernant les hygiénistes dentaires, afin que ces professionnels de la santé soient autorisés à pratiquer l'anesthésie locale sous certaines conditions.

Comme signalé par le Médecin cantonal dans son courrier du 30 mars 2016 à l'attention de la mandataire de Swiss Dental Hygienists pour le canton de Vaud, il est prévu que l'avant-projet de révision de la LSP soit mis en consultation auprès des milieux intéressés au début de l'été. Pour ce faire, le Conseil d'Etat devra autoriser cette consultation. Il devrait être saisi de cette demande avant la fin de l'été.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 juin 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean